

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 13 novembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

7 novembre 2024

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITTNER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Nombre de conseillers

En exercice 29

Procurations :

Présents 23

Mme Sylvie CHRISTIAENS à Mme Céline CIVES, Mme Émilie DUTOT à Mme Hélène AUBRY, M. Christophe GIRARD à M. Alexandre VOIMENT, M. Paul GONCALVES à M. Lionel DURAMÉ, M. Sylvain HEMARD à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER.

Votants 28

Excusée : Mme Aurore LAINÉ.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-089

### Aides coopératives scolaires Ecoles Jacques Prévert, les Tourterelles et de la Caillouville - Année Scolaire 2024/2025

L'attribution des aides coopératives relevant des compétences de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'arrêter l'effectif de chaque école, au 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- De fixer le montant de la dotation, par élève, comme suit :
  - Dotation par élève de maternelle : 41 euros,
  - Dotation par élève d'élémentaire : 32 euros,

	ECOLE MATERNELLE		ECOLE ELEMENTAIRE		<b>TOTAL</b>
	Nombre élèves	Montant	Nombre élèves	Montant	
ECOLE LA CAILLOUVILLE	32	1 312 €	51	1 632 €	2 944 €
ECOLE LES TOURTERELLES	62	2 542 €	-	-	2 542 €
ECOLE PREVERT	-	-	130	4 160 €	4 160 €
				<b>TOTAL :</b>	<b>9 646 €</b>

- De l'autoriser à inscrire ces montants au budget primitif 2025 au compte 6574.
- De conditionner le versement de ces aides à la présentation des projets réalisés à hauteur du montant ci-dessous.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bastien CORITON

Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET